



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prévention

Question écrite n° 59452

## Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la prévention des risques professionnels. Le Gouvernement a annoncé qu'il veillera à ce que la création rapide d'emplois ne multiplie pas la précarisation, les horaires décalés ou l'intensification du travail qui ont des conséquences sur la santé des salariés. En conséquence, il lui demande de quelle manière la prévention des risques professionnels peut être mise en parallèle avec la création d'emplois et par quelles dispositions le Gouvernement peut vérifier que les objectifs sont respectés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59452

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 avril 2001, page 1897